

PROCEDURE BAPTEME CIVIL

Le parrainage civil est établi à la Mairie du domicile des parents uniquement.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT.

- LIVRET DE FAMILLE. –

JUSTIFICATIF DE DOMICILE DES PARENTS. –

CARTES D'IDENTITÉS DES PARENTS –

COPIE DES CARTES D'IDENTITÉ DES PARRAIN ET MARRAINE ET ADRESSE –

COPIE DES CARTES D'IDENTITÉ DES TÉMOINS

I